

41.—Ventes brutes et profits nets des commissions de régie des boissons alcooliques recettes additionnelles versées directement aux gouvernements et revenu total net provenant de la régie des boissons, 1934-36—fin.

NOTA.—Pour le Québec, le Manitoba et l'Alberta, les ventes brutes ne comprennent pas la bière vendue directement par les brasseries aux détenteurs de licences.

Province.	Année.	Recettes des commissions de régie.			Recettes additionnelles provenant des permis, etc., versées directement aux gouvernements provinciaux.	Revenu total net provenant de la régie des boissons.
		Ventes brutes.	Autre revenu.	Profits nets.		
Québec ¹ —année terminée le 30 avril.	1934	\$ 11,370,604	\$ 1,236,139	\$ 5,339,536	\$ néant	\$ 5,339,536
	1935	11,688,510	1,677,330	6,209,100	néant	6,209,100
	1936	12,698,163	1,764,770	4,868,400	néant	4,868,400
Ontario—année terminée le 31 oct. 1er nov.—31 mars.....	1934	27,752,675 ⁴	1,583,553	5,943,803	435,043	6,378,846
	1935	8,110,589 ⁵	920,686	2,595,881	207,411	2,803,292
	1936	18,530,658 ⁶	2,926,803	7,862,719	327,097	8,189,816
Manitoba ⁷ —année terminée le 30 avril.....	1934	3,767,362	442,710	992,068	néant	992,068
	1935	4,208,701	472,991	1,086,028	néant	1,086,028
	1936	4,539,694	494,108	1,293,288	néant	1,293,288
Saskatchewan—année terminée le 31 mars.....	1934	4,823,511	14,442	918,927	1,242	920,169
	1935	5,203,864	16,299	1,027,573	1,386	1,028,959
	1936	5,735,355	88,662	1,278,731	1,614	1,280,345
Alberta ⁷ —année terminée le 31 mars.	1934	2,697,855	475,013	1,177,870	91,605	1,269,475
	1935	3,224,145	596,815	1,480,365	57,434	1,537,799
	1936	3,726,056	612,027	1,802,206	52,522	1,854,728
Colombie Britannique—année terminée le 31 mars.....	1934	9,262,102	123,264	2,270,396	43,949	2,314,345
	1935	10,195,935	134,860	2,448,042	39,301	2,487,343
	1936	11,169,437	140,544	3,015,904	45,925	3,061,829

¹ Douze mois terminés le 30 sept. 1935. ² Quatorze mois terminés le 30 nov. 1936. ³ La Commission des liqueurs du Québec publie à part les statistiques concernant la bière; elles sont comme suit:—

Année fiscale.	Bière brassée et vendue dans la province.		Bière de provenance ontarienne.		Bière expédiée hors de la province.		Taxe de 5 p.c. sur les ventes brutes payée à la Commission des liqueurs.
	gallons.	\$	gallons.	\$	gallons.	\$	
1934.....	17,576,048	13,129,808	1,297,137	1,010,946	1,294,539	1,114,353	762,755
1935.....	18,288,799	13,603,405	1,154,871	963,284	3,617,068	3,315,035	894,086
1936.....	18,184,161	13,447,882	1,199,265	1,055,081	4,158,107	3,841,168	917,206

⁴ De cette somme \$18,979,822 furent vendus par les magasins des liqueurs et \$8,772,854 par les brasseries et les entrepôts de brasseries. En outre, la vente de bière par les brasseries et leurs entrepôts du 24 juillet au 31 octobre s'élève à \$8,340,982, somme dont il faut tenir compte en faisant la comparaison avec les années antérieures. ⁵ En outre, la vente de bière par les brasseries et leurs entrepôts s'élève à \$9,317,289, somme dont il faut tenir compte en faisant la comparaison avec les années antérieures. La vente de vins canadiens aux consommateurs par les magasins de vin et leurs succursales s'élève à \$557,199. ⁶ En outre la vente de bière par les brasseries et leurs entrepôts s'élève à \$29,396,420, somme dont il faut tenir compte en faisant la comparaison avec les années antérieures. Les ventes de vins domestiques aux consommateurs par les comptoirs autorisés et, là où la chose est permise, par les manufactures s'élève à \$1,407,933.

⁷ Au Manitoba et dans l'Alberta le chiffre des ventes de bière n'est pas donné, mais les taxes sur la bière payées aux commissions sont indiquées ci-dessous. A ce sujet, il convient de noter que les commissions payent également la taxe sur leurs achats de bière des brasseries et que les ventes de bière des commissions sont comprises dans les ventes brutes globales indiquées ci-dessus.

Année fiscale.	Manitoba.		Taxes à payer.	Taxes.
	Taxes payées.	Taxes à payer.		
1934.....	\$ 262,479	\$ 42,255	\$ 386,634	\$ 386,634
1935.....	277,099	45,101	445,086	445,086
1936.....	280,173	43,239	459,035	459,035